



COMMISSION EUROPEENNE
DIRECTION GENERALE
PERSONNEL ET ADMINISTRATION
Comité du Personnel
Comité Local du Personnel-Bruxelles
Le Président

30 NOV. 2009

Bruxelles,
CLP-Bruxelles/HT/DM/ak - D(2009) D 54

**NOTE A L'ATTENTION DE M. SIIM KALLAS
VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION EUROPEENNE**

Monsieur le Vice-Président,

Suite à notre courrier du 4 novembre, qui contenait une analyse du Rapport du Secrétaire Général sur le problème du redoublement dans les Ecoles Européennes, le groupe de travail du CLP a consolidé un premier document de réflexion sur la situation actuelle, qui préconise des mesures à court terme pour son amélioration. Veuillez trouver ci-joint une copie de ce document.

L'insuffisance ou l'inadaptation de la gouvernance dans les Ecoles Européennes se trouve à la base de la plupart des problèmes identifiés: prise en compte insuffisante de l'intérêt de l'enfant, taux de redoublement exagéré et injustifié, absence de soutien adapté aux enfants en difficulté permanente ou temporaire d'apprentissage, avec en fin de scolarité un choix d'avenir injustement réduit pour les enfants.

Le CLP souhaite réitérer sa demande de participation au Groupe de travail ad-hoc, que le Secrétariat général devrait constituer suite à votre proposition, avec toutes les parties intéressées.

Etant donné le grand nombre de données et d'études disponibles, l'inefficacité des groupes de travail précédents ainsi que l'urgence de trouver des solutions, le Groupe de travail qui doit maintenant voir le jour devrait, à notre avis, avoir comme objectifs:

- a) Pour février 2010: le lancement par la Commission Européenne d'un appel d'offre pour un audit indépendant, comme cela avait été prévu et promis au Médiateur Européen déjà en 2005;
- b) Pour avril 2010: la définition de mesures rapides d'amélioration à mettre en œuvre dès le début de la prochaine année scolaire. Le document ci-joint a pour objectif d'y contribuer en fournissant des propositions concrètes ciblant les problèmes les plus urgents;
- c) L'établissement d'une liste de mesures nécessaires à plus long terme, telles que la création d'un système modulaire basé sur l'expérience existante (cf International School, systèmes nationaux – Finlande et projets - pilote dans d'autres Etats membres).

d) La réalisation d'une évaluation de performance des Ecoles Européennes, notamment sur la base des critères et indicateurs identifiés à cette fin, en 2000, par le Conseil Supérieur des Ecoles Européennes. Ceci permettrait, par la suite, de lancer une enquête auprès du personnel des institutions européennes afin d'identifier les contraintes existantes, l'ampleur et les causes de l'abandon du système "Ecoles Européennes".

Veillez croire, Monsieur le Vice-Président, en l'assurance de ma très haute considération.



Hans TORREKENS

Annexe: 1 document: "*Analyse préliminaire sur la question de l'échec scolaire dans les Ecoles européennes de Bruxelles et la situation en section francophone*"

cc. Mme V. Manfredi (Cabinet du Vice-Président S. Kallas)
Mme I. Souka, Directeur général (DG ADMIN)
M. A. Scriban, Directeur (DG ADMIN/D)
Mme Ch. Bardoux, Chef d'Unité (DG ADMIN/D/4)
Mme R. Christmann, Secrétariat général des EE
Conseil supérieur des Ecoles européennes
Mr K. Kivinen, représentant des Directeurs d'écoles au sein du Conseil Supérieur
APEE
CLP

ANALYSE PRELIMINAIRE SUR LA QUESTION DE L'ECHEC SCOLAIRE DANS LES ECOLES EUROPEENNES DE BRUXELLES ET LA SITUATION EN SECTION FRANCOPHONE

Un groupe de parents interpellé par l'échec scolaire dans les Ecoles Européennes a demandé et obtenu l'aide du Comité Local du Personnel (CLP) de la Commission de Bruxelles pour mesurer l'ampleur du problème et déterminer des solutions. Ce groupe, soutenu par le CLP, s'adresse à la DG ADMIN avec un certain nombre de recommandations d'actions essentielles pour améliorer la situation dans les écoles à moyen et à court terme.

Le présent document comprend une série de pistes d'amélioration pour des mesures qui pourraient être mises en œuvre à court et à moyen terme, ainsi qu'une liste de sources et de documents de référence.

En exergue, les parents souhaitent rappeler la décision du Médiateur Européen OI/5/2003/IJH encourageant la Commission Européenne à se mobiliser dans la défense de l'intérêt des enfants et de leurs familles au sein du système des Ecoles Européennes. Ils soulignent que la Convention Européenne des Droits de l'Homme ainsi que la Convention des Nations Unies sur les Droits des Enfants s'appliquent aux Ecoles européennes. Ils considèrent que le modèle de gouvernance appliqué actuellement par les Ecoles Européennes de Bruxelles ne garantit pas l'application correcte de ces conventions et que l'intérêt des enfants du personnel des institutions européennes n'est pas correctement pris en compte dans les domaines abordés dans ce texte.

METHODOLOGIE

Le présent document met en évidence un certain nombre de données (tirées en partie des Rapports Annuels du Secrétaire Général des EE et des Rapports du Baccalauréat) qui interpellent les parents et illustrent le problème de l'échec scolaire et de l'enseignement dans les Ecoles Européennes.

Ces données mettent également en évidence des problèmes spécifiques relatifs:

- a) à la structure des Ecoles Européennes;
- b) à l'enseignement des Sciences;
- c) à l'enseignement en Section Francophone.

L'analyse est ciblée sur les trois écoles de Bruxelles car des différences ont été constatées de manière systématique avec un taux de redoublement sensiblement plus important dans ces écoles.

La comparaison entre les données des Sections Francophone et Anglophone est particulièrement intéressante car il s'agit de sections aux caractéristiques similaires (nombre d'élèves, diversité d'origines culturelle et linguistique, etc.). On a également repris, dans l'analyse, la Section Allemande (de moyenne taille) et la Section Finlandaise (petite section, population d'origine très homogène, système national d'éducation très performant, considéré un des meilleurs au monde tant par les autres Etats membres que dans les rapports internationaux en matière d'éducation – section qui n'existe qu'à Bruxelles II)

La comparaison entre une section "homogène" telle que la section Finlandaise et le système d'éducation national considéré comme un modèle en la matière au niveau européen et international, permet de mettre en exergue des insuffisances structurelles propres aux Ecoles Européennes (cf. cas d'étude présenté dans un document déjà envoyé à la DG ADMIN et au Conseil Supérieur).

La présente analyse n'est pas complète car toutes les données pertinentes ne nous sont pas encore parvenues. Certaines, relatives aux trois écoles de Bruxelles et à l'année scolaire 2008/2009 ont été sollicitées auprès de la DG ADMIN car elles sont absentes des Rapports accessibles au public:

- le taux d'abandon dans les Ecoles Européennes (2007/08 ET 2008/09)
- le taux de redoublement en S4, S5, S7 (le Rapport présenté au Comité Pédagogique Mixte présentait des erreurs et les données doivent ainsi être revues)
- les moyennes obtenues en S7 par section et par matière

Une donnée pertinente, qui permettrait de mieux mettre en évidence l'ampleur du problème, est le taux d'insuffisances par section, par année et par matière. Les parents souhaitent que, dorénavant, cette donnée puisse être explicitement indiquée dans les rapports sur les écoles.

Les parents identifient les problèmes suivants traités ci après:

- A.** Taux de redoublement et d'insuffisances anormalement élevés dans le contexte spécifique des objectifs des Ecole Européennes
- B.** Taux de redoublement anormalement élevé en S4 et S5 particulièrement pour les matières scientifiques ainsi que pour LI (particulièrement en Section FR).
- C.** Taux de redoublement et d'insuffisances anormalement élevés, moindres performances et résultats au niveau du BAC, probable important taux d'abandon scolaire, situation discriminatoire dans l'accès aux études supérieures en Section Francophone.
- D.** Des disfonctionnements en matière d'information, communication, transparence, gouvernance, qualité de l'enseignement et intégration d'élèves en difficulté.
- E.** Une analyse, sur base de données spécifiques, doit être faite pour les élèves sous le système SEN ou présentant des difficultés d'apprentissage en général.

La présente contribution porte sur des mesures à court terme qui pourraient être mises en place avant la prochaine année scolaire.

A. Données relatives aux taux de redoublement global dans les Ecoles européennes de Bruxelles

Source: Rapports du Secrétaire Général au Conseil Supérieur des Ecoles européennes entre 2004 et 2008.

Les données relatives à l'année scolaire 2008/2009 reprises dans le Rapport présenté au Comité Pédagogique Mixte sont importantes mais nécessitent des corrections au vu d'erreurs indiquées par les parents dans un précédent document.

Il a été constaté que les Rapports Annuels du Secrétaire Général ne reprennent pas de manière constante les mêmes indicateurs, ce qui rend impossibles une analyse correcte et une surveillance des tendances au fil des années.

Pour chaque pourcentage indiqué le nombre d'enfants concernés devra être indiqué dans tous les tableaux où cela s'avère possible. Nous réitérons le fait que la préoccupation première est de reconnaître que la situation actuelle nuit de manière grave à un nombre important d'enfants, pouvant mettre en risque leur scolarité et leur futur personnel et professionnel.

Redoublements dans les Ecoles européennes de Bruxelles (4 sections FR /EN /DE /FI)

Sect.	Ecole	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08
FR	Bx I Uccle	?	?	2,9 % 13 enf.	18,4 % 92 enf.	8,7 % 44 enf.
FR	Bx II Wolu.	?	?	8,1 % 34 enf.	6,9 % 28 enf.	6,2 % 22 enf.
FR	Bx III Ixelles	?	?	5,3 % 22 enf.	9,8 % 41 enf.	11,5 % 44 enf.
EN	Bx I Uccle	?	?	2 % 5 enf.	11,43% 28 enf.	4,3 % 11 enf.
EN	Bx II Wolu.	?	?	5,9 % 17	1,76 % 5 enf.	3,9 % 10 enf.
EN	Bx III Ixelles	?	?	2,5 % 6 enf.	0,61 % 2 enf.	3,4 % 10 enf.
DE	Bx I Uccle	?	?	2,6 % 4 enf.	12,7 % 20 enf.	0,79 % 1 enf.
DE	Bx II Wolu.	?	?	7,6 % 14 enf.	4,71 % 9 enf.	0 % 0 enf.
DE	Bx III Ixelles	?	?	1,9 % 13 enf.	2,9 % 4 enf.	6,9 % 9 enf.
FI	Bx II Wolu.	?	?	3,6 % 5 enf.	5,8 % 8 enf.	0,8 % 1 enf.

Les premiers Rapports du Secrétaire Général semblent ne pas inclure des données relatives au redoublement (?).

B. Données relatives au redoublement en S4 /S5

On constate, dans toutes les EE, une augmentation du taux de redoublement non seulement de manière générale mais également au niveau des années S4/S5.

Redoublement en S4/S5 dans toutes les Ecoles Européennes

	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08
S4	4% 49 enf.	6% 89 enf.	3,7 % 56 enf.	5,4 % (89 enf.)	7,6 % 128 enf.	6,5 % 104 enf.
S5	4% 51 enf.	6% 86 enf.	3,7 % 53 enf.	5,3 % 82 enf.	7,6 % 121 <i>108 enf.</i>	7,8 % 127 enf.

Le Rapport du Secrétaire Général de 2006 mentionne, en se référant aux données entre 2002/2003 et 2004/2005, que ces données "montrent que le nombre d'élèves obligés de redoubler est faible". Aucune mention par après malgré l'augmentation significative du taux de redoublement.

Redoublement en S4/S5 dans les Ecoles Européennes de Bruxelles

Sect.	Ecole	S4 / S5	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09
FR	Bx I Uccle	S4	?	6,6 % 14 enf.	16 % 40 enf.	8,6 % 20 enf.	
		S5		1,6 % 3 enf.	17,4% 41 enf.	13,4 % 33 enf.	
FR	Bx II Wolu.	S4	?	7,3 % 19 enf.	9,3 % 24 enf.	4,3 % 10 enf.	
		S5		10,4 % 25 enf.	7,2 % 18 enf.	8,7 % 21 enf.	
FR	Bx III Ixelles	S4	?	3,8 % 9 enf.	8,1 % 18 enf.	7,9 % 16 enf.	
		S5		4,7 % 10 enf.	3,7 % 9 enf.	9,6 % 20 enf.	
EN	Bx I Uccle			?			
EN	Bx II Wolu.						
EN	Bx III Ixelles						

Les matières les plus concernées par l'échec sont Physique, Chimie, Mathématiques, Langue III (?)

Sur la crédibilité et l'utilisation des statistiques:

Les écoles doivent rechercher les raisons du départ des élèves et le nombre d'élèves qui quittent l'école doit être rendu public et doit apparaître dans les statistiques tant de manière séparée qu'intégrant les données d'échec scolaire pour une année déterminée;

Les Rapports sur les Ecoles Européennes doivent reprendre un même format et prendre en compte le même type de données chaque année afin d'évaluer les tendances et d'identifier rapidement d'éventuels problèmes, ce qui n'est pas le cas actuellement;

Les Rapports sur les Ecoles Européennes doivent indiquer non seulement les données relatives au redoublement mais également celles relatives au taux d'insuffisances par école, par niveau et par matière (notes égales ou inférieures à 5).

De même, les statistiques relatives au succès au BAC doivent être relativisées tant qu'elles ne tiennent pas compte des élèves obligés de quitter le système des Ecoles Européennes pendant leur scolarité;

Les Ecoles européennes ont été créées pour subvenir aux besoins de scolarisation des enfants des fonctionnaires européens. Si on admet que les Ecoles européennes ou une de ses sections adoptent un système sélectif et se constitue en tant qu'école "d'élite", il faut alors que ceci soit reconnu, que les parents en soient clairement informés avant l'inscription de leurs enfants et que la Commission européenne soit donc flexible quant au choix et financement de la scolarité des enfants de ses fonctionnaires lorsque la scolarité doit avoir lieu dans d'autres écoles similaires, mais plus adaptées. Il faut aussi que l'école se donne les moyens de ses ambitions et dispose d'un système éducatif performant, ce qui ne semble pas être le cas.

C. Taux de redoublement anormalement élevé en Section Francophone

Redoublement par Section (Ecoles Européennes de Bruxelles)

2007/2008	FR	EN	DE
Bx I Uccle	8,7 %	4,3 %	0,8 %
Bx II Woluwe	6,2 %	3,8 %	0 %
Bx III Ixelles	11,5 % (?)	3,4 %	7 %

Redoublements par Section (toutes Ecoles Européennes)

	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08
FR	4% 81 enf.	4% 110 enf.	2,5 % 63 enf.	4,4 % 119 enf.	7,15 % 191 enf. <i>*9,25 %</i> <i>249 enf.</i>	5,9 % 165 enf. <i>*2,5 %</i> <i>47enf.</i>
EN	2% 27 enf.	3% 63 enf.	2 % 43 enf.	3 % 69 enf.	2,8 % 66 enf. <i>*4%</i> <i>87 enf.</i>	2,8 % 71 enf.
FI	0% 0 enf.	0% 0 enf.	0,5 % 1 enf.	2,5 % 5 enf.	4,4 % 9 enf.	1,4 % 3 enf.
DE	2% 23 enf.	2% 37 enf.	1,5 % 26 enf.	3,1 % 54 enf.	3,2 % 59 enf. <i>*4,4%</i> <i>80 enf.</i>	2,5 % 47 enf. <i>*5,9 %</i> <i>165 enf.</i>

* les données ne semblent pas toujours identiques dans les différents Rapports du Secrétaire Général (cf. données en italiques du Rapport du SG de janvier 2008 relatives à l'année scolaire 2006/2007 sont supérieures à celles relevées dans des rapports ultérieurs); idem pour certaines données figurant sur le rapport du SG de janvier 2009 relatives à l'année scolaire 2007/2008.

La situation est assez similaire pour les trois Ecoles de Bruxelles en ce qui concerne les différences entre la Section Francophone et les autres sections (en valeur absolue la situation est légèrement moins grave à Woluwé). Dans les plus petites écoles (Alicante, Möhl, etc.), le taux de redoublement global est souvent inférieur mais on constate les mêmes différences lorsqu'on compare la Section Francophone par rapport aux sections linguistiques.

La question, souvent évoquée, relative à la séparation des "Sciences intégrées" en trois matières scientifiques au niveau de S4 ne peut pas, à elle seule, expliquer cette situation étant donné l'augmentation globale du taux d'échecs tous niveaux confondus, lorsqu'on compare la Section Francophone avec les sections restantes. Il serait également étonnant qu'on puisse assumer que les élèves francophones soient moins bons en sciences que les anglophones. Il est toutefois surprenant de voir que, dans les rapports du SG, aucun tableau comparatif par sections n'est présenté. Nous comptons rechercher/vérifier ces informations.

Il serait par ailleurs important de vérifier s'il y a d'autres différences entre sections dans l'enseignement des sciences (utilisation de syllabus, etc.)

Les différences constatées en Section Francophone semblent avoir à la base une conjonction de différents facteurs: méthodes pédagogiques combinées à la taille des classes et organisation/structure de l'enseignement; absence de support pédagogique approprié; formation des enseignants et approche de l'élève ou des difficultés d'apprentissage, etc.

Autres tableaux de référence:

Résultats du BAC (toutes Ecoles Européennes)

BAC	1995/1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
+ de 75 points	41,3%	45,7%	45,9%	45,5%	51,5%	49,6%	51,9%
+ de 80 points	21%	27%	28%	29%	33%	29%	31%

Résultats du BAC dans les Ecoles de Bruxelles

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Bx I	94,3%	94,9%	98,4%	96,9%	100%	98,7%
Bx II	98,9%	97,8%	94,7%	96,6%	98,9%	98,3%
Bx III		93,5%	98,7%	96,4%	97,4%	96,4%

+ de 75 pt.	2002	2003	2004	2005
Bx I	40%	53%	49%	45%
Bx II	41%	46%	55%	50%
BX III	51%	56%	52%	56%

Résultats du BAC par sections – cf. tableaux repris à la page 7 du Rapport du BAC 2005

Exemples (BAC 2000 et 2001):

Le taux de succès au BAC est toujours présenté comme étant très élevé dans toutes les sections; il se caractérise néanmoins par des différences non négligeables:

2000: 100% pour FI, SW, DK 98,5% pour UK 97,4% pour DE 97,4% pour NL 93,6% pour FR	2001: 100% pour FI, SW, DK 99,1% pour UK 99,1% pour NL 97,4% pour DE 96% pour FR
--	--

Ces données sont par ailleurs à relativiser puisqu'on ne connaît pas les données relatives à l'abandon scolaire.

D'autre part, les notes au BAC sont également inférieures pour la section francophone. Ceci mène à croire que malgré le système sélectif de la section francophone, la préparation des élèves semble y être moins bonne que celle des élèves des autres sections. Une donnée pertinente et déjà demandée par les parents est donc la moyenne par section avant le BAC.

Le pourcentage d'élèves atteignant 75% (ex: BAC 2005) est beaucoup plus faible en section francophone que dans la plupart des autres sections. Ceci réduit les chances pour ces enfants d'intégrer les bonnes universités ou de suivre certaines filières dans plusieurs Etats membres ou ailleurs, particulièrement pour les élèves qui poursuivent des études scientifiques

A ce sujet, sont très intéressantes les conclusions de l' "External evaluation of the European Baccalaureate", une analyse comparative réalisée par l'Université de Cambridge en janvier 2009. Cette étude est assez critique vis à vis du Baccalauréat européen (manque d'harmonisation de Syllabus et des méthodes d'évaluation, évaluation du succès du Bac...Sans tenir compte des élèves écartés de l'enseignement dans les EE) et présente un grand nombre de recommandations. Il est urgent qu'une suite soit donnée à ces recommandations.

PROPOSITIONS D'AMELIORATION

Si beaucoup de pistes pour l'amélioration de cette situation concernent plus particulièrement la Section Francophone et dans une moindre mesure le français comme Langue II, les parents estiment que les changements proposés pourraient apporter des améliorations globales au sein des écoles dans toutes les sections.

1) Amélioration des conditions de soutien aux élèves

Les Directions des EE n'utilisent pas assez ou très mal en secondaire le "learning support". Le "learning support" a souvent une image très négative et peu efficace, souvent relayée par les enseignants eux-mêmes qui préfèrent renvoyer les familles vers les cours particuliers, surtout en Section Francophone. Il n'existait pratiquement pas de LS dans les matières Physique, Bio et Chimie (certaines écoles semblent l'envisager maintenant d'avantage pour la présente année scolaire 2009/2010).

Il serait important que toutes les sections linguistiques bénéficient du Programme « apprendre à apprendre », si possible lors de la 1^{ère} secondaire (transition entre les niveaux primaire et secondaire) et la 4^{ème} secondaire (approche différente requise dans le processus d'enseignement).

Le « Learning Support », pour être efficace, devrait être mis en œuvre dans des groupes de faible effectif et soit par l'enseignant de la classe (en l'absence d'un problème de méthode d'enseignement) mais de préférence par un autre enseignant. Le "Learning support" devrait pouvoir être mis en place pendant tout le secondaire étant données les difficultés particulièrement dans les matières scientifiques.

2) Amélioration du suivi scolaire

Utilisation de syllabus

L'absence de syllabus est une question qui a été soulevé chaque année par les parents de la Section Francophone, par ceux dont les enfants ont le français comme LII et LIII et ceci depuis des années; le même problème a été soulevé spécifiquement pour les matières scientifiques en différentes sections. Aucun changement n'a eu lieu à ce jour.

L'absence et le manque d'harmonisation de Syllabus sont des aspects clairement identifiés comme préjudiciables à la qualité de l'enseignement dans les conclusions et recommandations de l'Etude de l'Université de Cambridge publiée en janvier 2009.

Il serait utile de pouvoir disposer d'un syllabus détaillé pour chaque matière. A ce titre et au moins pour les sujets pour lesquels un livre a déjà été identifié comme approprié vis-à-vis des objectifs d'enseignement, il serait souhaitable qu'il puisse être utilisé par tous les enseignants d'un même niveau. Si le livre identifié ne répond pas exactement à tous les objectifs du sujet, une coordination sur le matériel complémentaire utilisé dans les classes devrait être recherchée.

Il serait intéressant de vérifier:

- ce qui se passe dans les différentes sections - utilisent-elles des syllabus ? Cette vérification peut elle être faite pour les « sections nordiques » pour lesquelles les résultats et les performances semblent être bien meilleures (100% à la fois dans les écoles européennes et le rapport PISA) ainsi que pour la section anglophone?
- s'il s'avère qu'il y a plus de difficulté d'identifier des syllabus, est-ce parce que dans le cas de la section francophone la décision doit être prise par les trois Etats membres francophones?

3) Réduction de la taille des classes

Dans l'attente des conclusions des études, les parents sollicitent une réduction de la taille des classes pour la section Francophone, par le biais d'une dérogation du Conseil Supérieur sur la base du problème spécifique constaté pour cette section. Ils estiment que ceci permettrait d'améliorer dans l'immédiat les conditions d'enseignement et de réduire les difficultés rencontrées. La réduction de la taille des classes devrait avoir un impact significatif dans l'enseignement dans toutes les sections.

Dans la section francophone, la plupart des enseignants utilise des photocopiés et « dictent »/écrivent le sujet dans la classe (est-ce un choix personnel ou est-ce dû à l'absence de livres appropriés ?). Dans la plupart des classes, cela représente le seul matériel disponible à la fois pour l'enseignement et la demande en matière d'évaluation. Les élèves ne voient pas l'intérêt de compléter ces connaissances en utilisant/regardant un matériel différent et, même s'ils souhaitaient le faire, la structure de l'enseignement ne leur fournit pas toujours des orientations – ils doivent donc se reposer sur leurs parents.

Cette méthode pédagogique, en particulier lorsque combinée avec les classes aux effectifs importants, semble déficiente et ne permet pas aux élèves de suivre

l'enseignement (situation aggravée pour ceux présentant des difficultés d'apprentissage). Ceci pourrait expliquer le fait que le problème semble plus important pour les trois écoles de Bruxelles que pour les plus "petites" écoles européennes. De plus, si elle se repose sur le suivi des parents, elle ne facilite pas ce suivi et l'aide des parents particulièrement dans l'absence de syllabus.

Cette méthode a plusieurs conséquences qui pourraient expliquer les performances faibles des élèves francophones – les élèves semblent moins bien préparés pour les études supérieures (plus diversifiées et exigeantes en termes de sources d'apprentissage) car ils ne reçoivent pas les orientations méthodologiques appropriées pour leur apprentissage, y compris celui de la pensée et de la réflexion, de la prise d'initiatives et de la recherche.

Il serait intéressant de vérifier:

- si la méthode pédagogique la plus répandue dans le système francophone des EE est utilisée par toutes les autres sections (ou utilisent-elles plus souvent des syllabus) ? Cette vérification peut-elle être faite pour les « sections nordiques » pour lesquelles les résultats et les performances semblent être bien meilleures (100% au Bac. à la fois dans les écoles européennes et le rapport PISA) ?

- quel est le pourcentage d'élèves qui doit avoir recours à un soutien externe (ex: au niveau des 4^{ème} et 5^{ème} années) payé par les parents?

4) Amélioration des conditions d'enseignement pour les enseignants

Les parents proposent d'améliorer l'intégration des nouveaux enseignants, de les sensibiliser et informer sur le "contexte" de l'école européenne: les enfants ne sont pas issus du système français/francophone et n'ont pas les mêmes bases culturelles ou linguistiques. Beaucoup sont issus de couples de différentes nationalités, parlant 3, 4 ou 5 langues différentes et n'intégreront pas forcément le système français/francophone dans le futur. La préparation fournie doit, par conséquent, s'intégrer dans une perspective européenne.

Les services de la Commission européenne pourraient utilement s'investir dans cette tâche étant donné que les écoles européennes ont été conçues en premier lieu pour répondre aux besoins des familles de fonctionnaires expatriés. Il doit être reconnu que les besoins de la population d'élèves des Ecoles européennes ont changé et que la structure doit s'adapter en conséquence.

5) Harmonisation des systèmes de notation et lien avec des différences culturelles - promotion d'une attitude positive vis-à-vis des enfants par le biais d'un échange de bonnes pratiques entre les différents professeurs/sections linguistiques

Des différences importantes (en comparant les sections linguistiques) sont notées pour (1) les systèmes de notation pour les mêmes sujets par niveau ainsi que pour les notes obtenues au BAC, (2) l'appréciation des enseignants (commentaires plus négatifs/moins constructifs dans la section francophone).

Les parents ressentent que dans la section francophone l'attitude vis-à-vis des élèves est, très souvent, extrêmement négative – il faudrait considérer comment encourager des commentaires positifs ou éviter des commentaires négatifs systématiques. Le système de notation devrait toujours être considéré comme un outil permettant à l'élève d'améliorer sa performance et le suivi par les parents (et pas seulement un outil d'évaluation pour décider si l'élève passe ou est en retard).

Il serait intéressant de vérifier:

- si le mode de notation est similaire dans toutes les sections linguistiques ? Est-il possible d'obtenir des informations sur l'approche utilisée dans les sections linguistiques « nordiques » et dans la section anglophone ? Des études internationales et françaises montrent que les élèves français sont les plus sujets au stress scolaire dans le monde)?

- Y a-t-il des différences découlant de la formation du corps enseignant dans les différents pays? Peut-on concevoir un système d'évaluation des élèves basé sur des examens harmonisés et sans l'évaluation du professeur qui devient donc un "formateur" et n'intervient pas dans la "sélection" (cf. écoles pilote en Allemagne)?

Le manque d'harmonisation des systèmes de notation est clairement identifié comme préjudiciable à la qualité des apprentissages et des évaluations dans l'Etude de l'Université de Cambridge publiée en janvier 2009.

Les écoles européennes pourraient-elles organiser des sessions de sensibilisation/formation des enseignants (à prévoir chaque année) pour cibler cet aspect, destinées aux enseignants des différentes sections et permettant un échange de bonnes pratiques. Le débat pourrait impliquer des spécialistes/psychologues. Il serait important que les écoles réalisent leur impact sur la vie des enfants (en termes à la fois positifs et négatifs) et leurs choix professionnels futurs.

Dans de nombreux pays, l'évaluation des écoles et/ou des enseignants tient compte de leur capacité à faire progresser leurs classes (c'est le cas en Finlande et probablement dans d'autres pays nordiques pour lesquels les meilleures performances ont été identifiées). Il serait probablement pertinent de faire prendre conscience de l'importance de ce sujet. A la fois le redoublement et « l'abandon » ne devraient pas être considérés comme un échec de l'élève mais plutôt comme une situation demandant des efforts et qui devrait être évitée. Ceci est seulement possible quand l'école a établi un cadre correct de soutien à l'apprentissage (« Learning Support ») à la fois aux enseignants et aux élèves (donc les mesures citées aux points précédents).

6) Autres facteurs / indicateurs pertinents :

La capacité linguistique et le profil socio - professionnel des parents ont souvent été mentionnés. Ces facteurs auront probablement une influence sur le processus d'apprentissage en conjonction avec de nombreux autres facteurs (soutien et suivi de l'élève à son domicile, accès à l'information, stabilité de l'environnement familial, etc.). Ils n'expliquent néanmoins pas les différences entre les sections d'une même école et le dernier critère ne semble pas pertinent, d'autant plus que ce profil socio économique, par rapport à la situation nationale, est beaucoup plus favorable.

L'aspect linguistique est certainement important et devrait être considéré comme un point pour lequel des mesures d'accompagnement sont requises en urgence (voir le point sur le Primaire). L'école européenne devrait identifier une stratégie pour répondre aux besoins spécifiques dans ce contexte particulier. Le fait que les écoles européennes soient multiculturelles et multilingues ne peut pas être utilisé pour justifier le manque de performance dans l'une ou l'autre section.

Primaire

Au niveau du Primaire, en Section Francophone, de nombreux problèmes sont liés aux difficultés d'apprendre et d'écrire en français. Une explication plausible pourrait être la méthode qui a été utilisée durant ces dernières années. En tout état de cause, les parents ont attiré l'attention sur le fait que dans de nombreux cas le « Learning Support » n'est pas suffisant et que les enfants auraient besoin d'une approche plus spécifique et nécessaire particulièrement avant les 10/11 ans (logopédie). Ceci n'a pas été possible autrement que dans le cadre du programme SEN, car les écoles voulaient éviter d'avoir « des activités privées » au sein des écoles. Il y a quelques années, les parents avaient même proposé que des logopèdes soient payés par le biais du système « périscolaire » (de même que d'autres enseignants privés pour les différentes activités) mais cela n'a pas été accepté. C'est pourtant un sujet qui devrait être considéré en urgence – de nombreux élèves doivent suivre un traitement en dehors du cadre de l'école, tard dans la soirée et les résultats sont de ce fait insuffisants.

Il est important de tenir compte des conditions spécifiques des enfants en section Primaire dans les écoles européennes (très souvent dans un environnement multiculturel et multilingue)

D'autres aspects tels que l'accès à des ordinateurs, des téléphones portables et l'utilisation du langage « msn » aggravent ce problème et sont probablement plus importants dans le cas de la langue française. Ainsi le besoin de soutien pour améliorer le vocabulaire et les capacités d'écriture pour répondre aux besoins d'apprentissage de cette population. Ce besoin est en effet spécifique et différent de celui des autres populations d'élèves au niveau national.

<i>Permettre à des logopèdes de travailler à l'école, indépendamment du programme SEN, devrait être accepté par l'école.</i>
--

Suggestions de mesures qui pourraient être établies comme une "bonne pratique" pour toutes les matières:

Cette proposition est faite sur la base de l'expérience chez certains enseignants, et qui a prouvé être utile pour le suivi des élèves:

- *Fournir un tableau avec les objectifs d'enseignement pour chaque sujet thématique même s'il s'agit de périodes/modules séparés - ceci aidera les parents à mieux suivre le programme à fournir à chaque élève en début d'année;*
- *Indiquer dans les tests la note moyenne de la classe pour chaque test spécifique – ceci représenterait un indicateur également utile pour les parents;*
- *Formuler des commentaires plus précis dans les bulletins en particulier, pour que les bulletins deviennent des instruments contribuant à faire évoluer les élèves plutôt qu'à sélectionner. Ce serait également une opportunité pour encourager les élèves de manière positive;*
- *Discuter des résultats avec certains élèves (et le cas échéant avec les parents) en début d'année scolaire (avant la fin novembre) ou dès l'apparition des premières difficultés, dans les cas où des améliorations sont nécessaires, afin que les élèves comprennent clairement ce qui est attendu comme amélioration et ceci avant que les bulletins soient établis. Si nécessaire, les parents devraient être impliqués dans ce processus et ceci permettrait utilement de remplacer les "lettres standard" envoyées en cas de risque d'échec (dépourvues de sens dans l'actuel contexte de la section francophone).*

D. disfonctionnements en matière d'information, communication, transparence, gouvernance et qualité de l'enseignement

Nous rappelons l'existence d'un document du Conseil Supérieur Réf. 2000-D-264 "Développement et assurance de la qualité au sein des Ecoles européennes" qui identifie un ensemble de critères et indicateurs permettant d'évaluer la qualité des Ecoles européennes. Bien que tous les aspects qui suivent y sont consignés, force est de constater un échec dans leur mise en œuvre correcte au sein du système des Ecoles européennes.

Communication Ecole / Parents

Le groupe de parents intéressés par l'échec scolaire considère qu'il est important d'obtenir une amélioration de la communication entre les acteurs de la communauté scolaire et un respect des droits des enfants à connaître les raisons des décisions qui sont prises. Un triste exemple du type de communication impersonnel et nocif pour les enfants est celui de la lettre standard actuellement envoyée aux environs du mois de mai aux enfants en risque d'échec. En effet, des lettres "standard" indiquent que les problèmes détectés sont dus au manque de travail de l'élève. Lorsqu'on connaît tous les problèmes structurels du système et de l'enseignement des sciences, on peut considérer ce courrier, pour le moins, immoral. Ce système doit impérativement être remplacé par un mécanisme de dialogue effectif avec les parents et les élèves concernés par des difficultés scolaires, de manière à trouver des solutions effectives qui évitent l'échec scolaire.

Nous souhaitons à ce propos rappeler que toute mesure envisagée devrait, avant tout, avoir pour objectif d'aider l'enfant. Les parents ne reçoivent jamais aucune explication sur l'impact attendu du redoublement sur la progression de leur enfant. Tel que pratiqué actuellement, le redoublement n'a pas d'intérêt pédagogique.

Transparence

Le groupe de parents intéressés par l'échec scolaire considère qu'il est important que les parents puissent avoir accès à toute information qu'ils jugent pertinente, relative à l'école à laquelle ils ont confié leur enfant.

Le Secrétaire Général affirme dans ses Rapports annuels (cf. Rap.de 2005) qu'il n'a pas les ressources nécessaires pour diffuser les documents relatifs aux écoles.

Il est souhaitable que la DG ADMIN puisse assister le bureau du Secrétaire Général dans la mise en place d'un système garantissant la plus grande transparence et lui permettant de diffuser les informations relatives aux écoles à tous les acteurs de la communauté scolaire. Nous rappelons que l'accès aux documents à caractère personnel, la communication et le droit de rectification sont des droits fondamentaux de la personne. Sans cette transparence, que nous demandons, les parents ne sont pas en mesure d'apprécier la situation de leur enfant.

Système de recours

Le système de recours doit être revu. Les parents intéressés par la question de l'échec scolaire ont accompagné de près la situation en fin d'année 2008/2009 et ont constaté que le système ne garantit pas la défense de l'intérêt des enfants. Ceci explique certainement qu'on ne trouve pas de décisions positives publiées lorsqu'on consulte le site de la Chambre des recours.

Il n'est pas possible aux parents d'introduire des recours sans avoir connaissance, en toute transparence, des données relatives à l'année et aux matières concernant leur enfant. Il n'est donc pas étonnant que, pour chaque cas, le recours soit nié car il n'y a ni "vice de forme" ni "élément nouveau". Il n'y a pas d'élément nouveau car, lors du recours, l'accès à des informations pertinentes est refusé aux parents. Les parents ont attiré l'attention de la DG ADMIN et du Secrétaire Général sur cette question et ont l'intention de demander des changements.

Certains parents ont demandé que leur soit transmis le PV du Conseil de classe et ont constaté que, soit ce PV n'existait pas, soit il ne contenait pas de justification sur la décision du Conseil. Cette situation, et plus largement l'absence de motivation et de recours effectif (recours sur le fond de la décision, même en l'absence d'éléments nouveaux ou de vice de forme), est inacceptable pour deux raisons: d'une part, en termes légaux, cette absence de respect du droit entache d'illégalité les décisions de redoublement et, d'autre part, en termes pédagogiques, les parents et les enfants concernés n'ont pas d'indication sur comment améliorer les performances de l'enfant si le redoublement est justifié, ce qui rend de facto inutile le redoublement

La situation actuelle doit être corrigée au plus vite dans trois domaines: 1) la position de l'enfant, représenté par ses parents, doit être entendue dans les discussions de redoublement (ce qui implique une présence des parents ou de leur représentant dans les conseils de classe) 2) cette décision doit être correctement motivée (pas seulement par les notes reçues) et le contenu des discussions doit être transmis par écrit aux parents 3) la décision doit pouvoir faire l'objet d'un appel sur le fond.

Nous considérons que l'arbitraire actuel qui prévaut pour les redoublements, avec des conséquences négatives sur l'avenir des enfants, provient en grande partie de l'absence dans les écoles européennes d'une gouvernance effective, et en particulier l'absence de motivation des décisions et de recours effectif.

Le Groupe ad hoc du CLP sur les Ecoles européennes a l'intention de proposer une aide, y compris juridique, aux parents qui souhaitent présenter des recours sur l'année scolaire 2008/2009 et sur les années suivantes.

Données sur les recours

2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009
23	68	80 adminis. + 17 contentieux*	?

* Il est important de vérifier combien de ces recours concernent la Section Francophone.

Gouvernance

Dans sa décision OI/5/2003/IJH, le Médiateur européen rappelle que les écoles européennes ont été conçues pour permettre la scolarisation des enfants des fonctionnaires européens et que la Commission européenne est responsable de la défense des intérêts des enfants et de leurs familles au sein du système des écoles européennes.

Le groupe de parents intéressés par l'échec scolaire souhaite demander à la DG ADMIN comment elle a répondu aux indications du Médiateur dans la pratique, sachant que la Commission s'est engagée, auprès du Médiateur européen en 2005 à:

- a) promouvoir l'amélioration des recours et des procédures disciplinaires pour les élèves et enseignants;
- b) procéder à la publication d'un Rapport annuel sur les Ecoles européennes incluant la proposition d'actions destinées à améliorer les pratiques administratives et la transparence;
- c) promouvoir la disponibilité, vis-à-vis du public, des documents non-confidentiels du Conseil Supérieur relatifs aux Ecoles européennes;
- d) promouvoir le respect de la Charte des Droits Fondamentaux de l'UE et des Droits des enfants dans les Ecoles européennes;
- e) promouvoir la responsabilité de chaque Ecole et de son Directeur en ce qui concerne les questions de bonne administration et de transparence;
- f) effectuer une évaluation externe des programmes et/ou des méthodes d'enseignement.

Qualité de l'enseignement

L'augmentation du taux d'échecs scolaires est le plus souvent liée à la détérioration de la qualité de l'enseignement. Dans des écoles surpeuplées, surtout à Bruxelles, il est de plus en plus difficile de garantir l'enseignement selon les principes fondamentaux des EE, c'est-à-dire un enseignement apporté par les enseignants locuteurs natifs ayant été sélectionnés par les instances de l'éducation des pays membres.

Aujourd'hui, face aux difficultés de recrutement de professeurs, plus de 35% du personnel enseignant dans les EE sont recrutés localement, directement par les directions d'école, alors qu'il n'existe aucun critère officiel, ni une instance de contrôle garantissant les compétences de ces enseignants. D'autre part, même des enseignants compétents auront des difficultés, en début d'année scolaire, faute de connaissance du concept d'enseignement dans les EE.

Nous demandons donc, à la DG ADMIN, une réflexion urgente sur le recrutement des enseignants dans les EE et sur la situation des chargés de cours en particulier (non seulement leur nombre augmente chaque année mais ces enseignants interviennent pour des périodes d'enseignement de moins en moins ponctuelles et de plus en plus équivalentes à celles des enseignants détachés).

Très peu de parents des EE sont informés de cette situation et des différents statuts des enseignants alors que cette situation a une grande influence sur la qualité de l'enseignement et la réussite scolaire. Dans tous les systèmes d'enseignement du monde, c'est toujours la qualité des enseignants et du projet pédagogique qui sont à la base de la réputation et du succès d'une école.

E. Programme SEN

La transparence, de la part des Ecoles, en ce qui concerne les enfants SEN est également essentielle: il faut connaître les raisons du refus d'inscriptions ou de l'incapacité des écoles à intégrer certains enfants. Il est important de vérifier si cette situation touche toutes les sections linguistiques de manière identique. Dans le document "Statistiques sur l'intégration des élèves SEN dans les EE" il n'y a pas d'analyse par section linguistique.

Il est par ailleurs étonnant de constater le nombre d'enfants retirés par leurs parents du programme SEN, ainsi que le profil des élèves. Les statistiques montrent une prépondérance de cas de Dyslexie / déficit d'attention. On se demande pourquoi le système des Ecoles Européennes ne semble pas capable d'encadrer des élèves présentant des difficultés aussi bien connues en matière de besoins et d'encadrement. Il serait également intéressant de connaître le nombre d'élèves SEN qui termine la scolarité dans les Ecoles Européennes en comparaison à ceux qui terminent la scolarité dans d'autres écoles.

Il faut aussi souligner que les enfants à fort potentiel, contrairement aux recommandations écrites et formelles des systèmes éducatif nationaux (par exemple le système français), ne bénéficient d'aucun soutien particulier ni d'aucunes des mesures recommandées par les systèmes nationaux (hormis l'inscription facultative à un club d'échecs).

Les enseignants devraient être formés à la détection et à l'accompagnement des élèves confrontés à des difficultés d'apprentissage, quelles que soit l'origine de ces difficultés. Selon ce que relatent les parents on a constaté de grandes différences entre, par exemple, les sections francophone et anglophone.

Sources:

Statistiques pour les Ecoles européennes:

- Rapports du Secrétaire Général (2000 – 2009)
- Rapports du Président de la Chambre des recours
- Statistiques sur l'intégration des élèves SEN dans les EE

Questions spécifiques:

- Rapport présenté par le Groupe de Travail "Sciences" au Conseil Supérieur en Janvier 2009 (cf. profil des élèves ayant des difficultés d'apprentissage en sciences)

Etudes générales sur les Ecoles:

- Etude du Parlement Européen de 2007 sur le Baccalauréat européen
- Rapport Bösch
- Etude du PE - "Analysis of the Academic and Professional Careers of the European Schools' Graduates"
- Etude du Comité pédagogique mixte – "Analyse des taux de redoublement au sein des Ecoles européennes" et son Rapport présenté au Comité le 7 octobre 2009;
- "External evaluation of the European Baccalaureate" (analyse comparative réalisée par l'Université de Cambridge en janvier 2009).

Etudes générales sur l'enseignement:

- Rapports PISA 2000, 2003, 2006
- Résultat de la Consultation Publique établie par la COM en 2007 – "Préparer les écoles d'Europe pour le 21^{ème} siècle"

Recherche sur les systèmes d'enseignement francophone: a) Formation des enseignants; b) Evaluation des enseignants; c) Méthodes pédagogiques; d) expériences pilote dans les Etats Membres notamment en matière d'échec scolaire.

Bases légales:

- Convention définissant le Statut des Ecoles européennes – Convention de 1994 entrée en vigueur le 10 octobre 2002

Documents du Conseil Supérieur

- Doc. Réf. 2000-D-264 "Développement et assurance de la qualité au sein des Ecoles européennes"

Ainsi que: Affaires publiées par la Chambre de Recours des EE

Médiateur Européen:

- Décision du Médiateur européen OI/5/2203/IJH

(Référence aux articles 41 et 24 (2) de la Charte des Droits Fondamentaux, contraignants pour les Ecoles européennes);

- Enquête de l'initiative du Médiateur européen OI/3/2003/JMA relative aux élèves SEN.
- Décisions du Médiateur européen suite à des plaintes présentées par les parents (site internet du Médiateur)